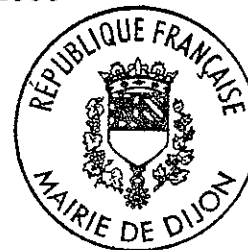


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** : Mme BERNARD**OBJET
DE LA DELIBERATION****10-12, rue Cazotte - Acquisition de locaux**

Monsieur Berthier, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à la Ville de disposer de locaux supplémentaires, destinés notamment à l'installation du nouveau service chargé de l'instruction administrative du Revenu de Solidarité Active (RSA), des recherches ont été engagées.

A l'issue de celles-ci, il s'avère que les locaux à usage de bureaux situés au rez-de-chaussée de la copropriété 10-12, rue Cazotte, d'une surface de 175 m², permettraient de répondre aux besoins.

Il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition de ces biens, constituant les lots n^{os} 121, 122, 123 et 162 de la copropriété cadastrée section EV n^o 136, appartenant pour partie à la SCI "Assurgest" et pour partie à France Domaine, moyennant le montant de 210 000 €, conforme à l'évaluation de ce dernier service, auquel s'ajoutent les honoraires de négociation dus à l'agence "DTZ Jean Thouard", s'élevant à la somme de 5 023,20 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition des locaux constituant les lots n^{os} 121, 122, 123 et 162 de la copropriété cadastrée section EV n^o 136, appartenant pour partie à la SCI "Assurgest", représentée par Monsieur Hubert Guy - 5 b, boulevard Eugène Spuller - 21000 Dijon et pour partie à France Domaine, dans le cadre d'une succession vacante, moyennant la somme de 210 000 €, augmentée du montant de 5 023,20 € TTC correspondant aux honoraires de négociation ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



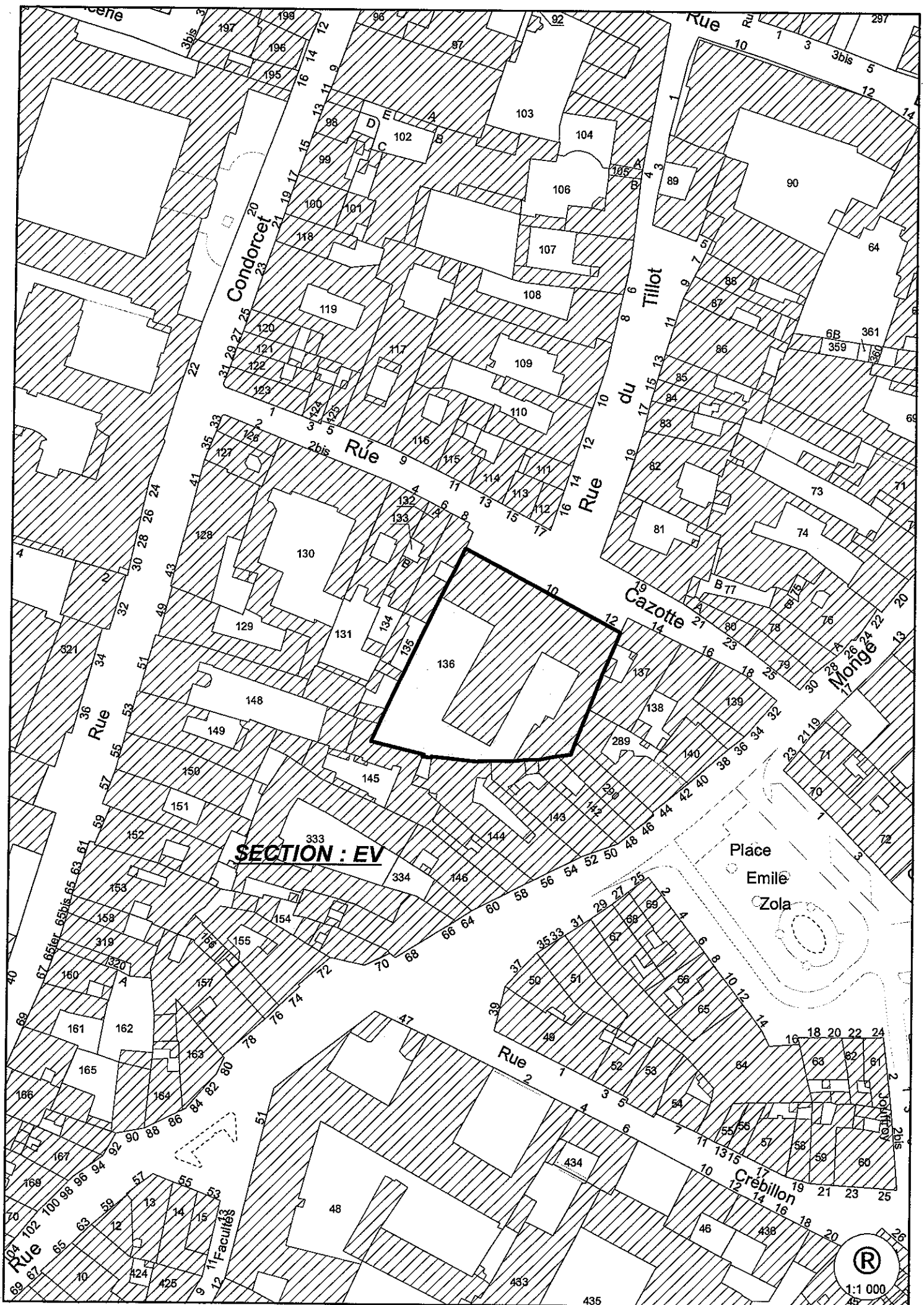
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009





SECTION : EV